

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



Investir dans les populations rurales

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL
(PRODER)**

PRET DU FIDA N° 2000004133

DON FIDA N° 2000004134

DON FIDA N° 2000004907

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°.....POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL EN INFRASTRUCTURES DU GENIE
RURAL AU SEIN DE LA CELLULE DE SUIVI ET D'APPUI DES PROJETS ET
PROGRAMMES FINANCES PAR LE FIDA AU BURUNDI (CESAP)**

NUMERO DE REFERENCE DANS LE PTBA ET PPM : 3B041102

Date de publication : le/...../2025

Date limite de dépôt des candidatures : le/...../2025

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), prêt N°2000004133 et don N°2000004134, destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour les services d'un consultant international en infrastructures de génie rural au sein de la Cellule de Suivi et d'Appui des Projets et Programmes financés par le FIDA au Burundi (CESAP)
2. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.
3. Les services de conseil ("les services") comprennent les services d'un consultant international en infrastructures de génie rural, tel que décrits dans les TDRs .
4. Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés publié sur le site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 04/9/2024, sur le et sur le site Web des marchés publics le 06/9/2023, ainsi que dans le Renouveau le 19/9/2024.
5. Le PRODER ("le client") invite à présent les consultants individuels à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les consultants intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services.
6. Nous attirons l'attention des consultants intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Le consultant ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout consultant qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'un consultant a) entretient des relations qui lui permet d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répond à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) a des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les consultants sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du consultant , la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en

application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

7. Les consultants seront sélectionnés selon la méthode basée sur la sélection des consultants individuels (SCI) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.
8. Le candidat au Consultant International en infrastructures de génie rural au sein de la CESAP doit répondre au profil ci-dessous :
 - Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (bac+4) dans le domaine du Génie rural, Génie civile, Aménagements ou sciences de l'Ingénieur, ou tout autre domaine de compétences jugés équivalentes ;
 - Avoir un diplôme supérieur (Master, doctorat) dans le domaine spécifique constituerait un avantage ;
 - Capitaliser un minimum de dix (10) ans d'expérience pertinente dans une institution publique ou projet de développement ou entreprise, en études, suivi ou exécution des infrastructures rurales ;
 - Avoir une expérience technique en gestion des projets/programmes financés par les partenaires au développement dans le domaine des infrastructures et aménagements ;
 - Être familier avec les procédures des bailleurs de fonds multilatéraux : Fonds International de Développement Agricole (FIDA), Banque Mondiale (BM), Banque Africaine de Développement (BAD) etc. constituera un atout ;
 - Avoir une bonne connaissance et expérience dans l'élaboration des dossiers de passation des marchés dans le domaine des infrastructures rurales , prouvé par 5 attestations au maximum;
 - Avoir une expérience ou formation en passation de marchés constituera un atout ;
 - Avoir une bonne connaissance des logiciels informatiques courants « Microsoft Office » ainsi que de l'utilisation de l'internet est fondamentale ;
 - La maîtrise des logiciels professionnels du génie civil/génie rural (Civalgo, Revit, MATALAB, Analys, SolidWorks, AutoCad, COVADIS, AUTOPISTES, AUTOCAD CIVIL, ARCHICAD, EPANET, ARCGIS, QGIS, HEC-RAS, etc.) ;
 - Avoir une intégrité professionnelle et des aptitudes à travailler en équipe et sous pression ;
 - Avoir une grande capacité d'écoute, d'analyse, d'anticipation et de résolution des problèmes éventuels, et de gestion du stress ;
 - La connaissance des conditions géographiques, pédologiques, climatiques et hydrologique du Burundi ou de l'Afrique de l'Est ; ; prouvée par des attestations que le consultant a déjà fait des missions d'étude, suivi et d'exécution dans le domaine des infrastructures en Afrique de l'Est ;
 - Avoir de bonnes capacités pédagogiques notamment dans le renforcement de capacités ;
 - Avoir un bon esprit d'initiative et de synthèse ;
 - Disposer des preuves d'expertise dans le domaine des infrastructures rurales à l'échelle internationale ;
 - Discrétion et impartialité par rapport aux documents et informations récoltés ;
 - Avoir d'excellentes capacités en communication orale et écrite en français. La compétence en anglais sera considérée comme un bonus ;
 - Etre disponible immédiatement;
 - Etre disponible immédiatement

9. Grille de cotation des consultants :

N°	Critères, sous-critères et points de mérite pour l'évaluation des propositions	Note maximale	Modalités de cotation
	Critères et sous-critères		
1	Principales qualification et compétences du consultant	100 points	
1.1	Diplôme du consultant minimum (bac+4) dans le domaine du Génie rural, Génie civile, Aménagements ou sciences de l'Ingénieur, ou tout autre domaine de compétences jugés équivalentes ;	10 Points	- Doctorat : 10 points ; - Master : 8 ,5points ; - Bac+4 :7 points.
1.2	Des certificats en matière de renforcement de capacité/assistance en infrastructures agricoles	10 points	2 point par certificat Max 5 certificats
1.3	Preuves en gestion des projets/programmes financés par les partenaires au développement dans le domaine des infrastructures et aménagements	10 points	/2 point par preuve Max 5 certificats
1.4	Expérience générale minimum de 10 ans dans une institution publique ou projet de développement/entreprise, en études, suivi ou exécution des infrastructures rurales ;	20 points	/20 points : 15ans : 20 points ; 14ans : 19 points ; 13ans : 18 points ; 12ans : 17 points ; 11ans : 16 points ; 10ans : 15 points ; < 10ans : 0 points ;
1.5	expérience dans l'élaboration des dossiers de passation des marchés dans le domaine des infrastructures rurales , prouvée par 4 attestation	20 points	/20 points à raison de cinq (5) points par référence prouvée par attestation de service rendu.
1.6	La maîtrise des logiciels professionnels du génie civil/génie rural (Civalgo, Revit, MATALAB, Analys, SolidWorks, AutoCad, COVADIS, AUTOPISTES, AUTOCAD CIVIL, ARCHICAD, EPANET, ARCGIS, QGIS, HEC-RAS	16 points	/16 points 2 points par logiciel sans dépasser 8 logiciel

N°	Critères, sous-critères et points de mérite pour l'évaluation des propositions	Note maximale	Modalités de cotation
	Critères et sous-critères		
1.7	La preuve de la connaissance des conditions géographiques, pédologiques, climatiques et hydrologique du Burundi ou de l'Afrique de l'Est, prouvée par des attestations que le consultant a déjà fait des missions d'étude, suivi et d'exécution dans le domaine des infrastructures en Afrique de l'Est	14 points	14points à raison de 7 points par preuve
	Total cotation	100 points/100points

La note minimale de qualification des consultants est de 70%. Les consultants seront sélectionnés suivant la méthode de Sélection des Consultants Individuels.

NB : Les références qui ne sont pas prouvées par des attestations de services rendues ou PV de validation des rapports des missions réalisées seront sanctionnées par une note zéro

10. Le Consultant qui se classe en première position sera invité à présenter sa proposition technique et financière combinées qui feront objet de négociations. Si les négociations avec le consultant classé en première position échouent, le PRODER invitera le consultant classé en deuxième position à présenter de son tour sa proposition technique et financière combinées et ainsi de suite.

11. La mission est prévue pour une durée 11 mois renouvelables après l'évaluation des prestations jugées satisfaisantes par la CESAP.

À l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Programme de l'Entrepreneuriat Rural

1^{er} étage de l'Immeuble abritant les projets/programmes financés par FIDA au Burundi, Zone KININDO, Commune MUHA, Mairie de BUJUMBURA, Avenue du Large N°30.

LE COORDONNATEUR DU PRODER
Côme NTIRANYIBAGIRA



TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL EN INFRASTRUCTURES DU GENIE RURAL AU SEIN DE LA CESAP

1. CONTEXTE

Le FIDA appuie le gouvernement du Burundi dans la planification à long terme et la mise en œuvre des projets et programmes essentiels pour le secteur agricole, l'objectif ultime étant de réduire la faim et la pauvreté. Depuis 1979, il a financé 14 projets de développement au Burundi pour un coût de 668,9 millions d'USD à l'approbation, dont 43% de prêts et dons du FIDA ; près de 43% de cofinancement international et 14% par le Gouvernement du Burundi et les bénéficiaires. Les projets appuyés par le FIDA contribuent de manière substantielle au repeuplement du cheptel et à la restauration de la fertilité des sols, à la structuration des filières riz et lait, à la création de l'emploi, à l'inclusion financière, à la protection de l'environnement, à l'adaptation aux changements climatiques, à l'éducation nutritionnelle, etc.

Le FIDA a, par ses projets, aidé les communautés rurales à renforcer la résilience en soutenant le développement et la cohésion sociale de ces communautés rurales directement et indirectement touchées par les différents facteurs de vulnérabilité qui ont secoués le pays. Son action a notamment consisté à mettre en place des chaînes de solidarité entre éleveurs, au titre desquelles des paysans pauvres reçoivent gratuitement des animaux d'élevage, dont ils transmettront une partie de la progéniture à d'autres agriculteurs. En poursuivant ses activités en dépit de l'insécurité et des contraintes relatives à la suspension de l'aide, le FIDA les a aidées à maintenir un sentiment de normalité.

En 2020, le Bureau indépendant d'évaluation du FIDA a réalisé la toute première évaluation de la stratégie et du programme de pays (CSPE), couvrant la période 2009-2020. Cette CSPE confirme le fort alignement du programme pays sur le contexte socio-économique du Burundi et les priorités du gouvernement, ainsi que l'efficacité des approches participatives dans le développement des chaînes de valeur (CV). Le CSPE souligne également la nécessité de consolider la durabilité des infrastructures, l'accès à la terre et aux marchés ainsi que l'entrepreneuriat des jeunes.

Conformément à la première recommandation de la CSPE, l'approche programmatique doit être renforcée dans le cadre du COSOP 2022-2027 par : (i) la mise en commun des fonctions d'administration et de suivi ; (ii) la rationalisation des domaines d'intervention pour s'assurer qu'ils contribuent mieux à la lutte contre les facteurs de fragilité ; et (iii) la promotion de l'interaction, du partage d'expertise et de la collaboration entre les projets et programmes.

La mise en œuvre des projets et programmes financés par le FIDA au Burundi suivant l'approche programme depuis une quinzaine d'années s'est opérée de façon mitigée, notamment avec la création des structures qui n'ont pas duré (UFPF, CAP-FIDA, CAI).



La Cellule de Suivi et d'Appui des Projets et Programmes appuyés par le FIDA (CESAP) est une structure de facilitation, mise en place d'un commun accord entre le FIDA et le ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, pour soutenir les actions de développement menées en partenariat avec le fonds au Burundi. Ainsi, le principal objectif de la cellule est de contribuer à l'amélioration de la performance du portefeuille, composé des projets/programmes financés par le FIDA, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Pays (COSOP) du FIDA au Burundi. Les services d'appui développés par la CESAP portent essentiellement sur des aspects stratégiques transversaux : suivi et évaluation, communication et gestion des savoirs, contrôle et audit interne et autres thématiques clés, communs aux projets/programme. Établies en tenant compte des besoins des parties prenantes, les activités sont déployées autour de cinq fonctions clés :

- Faciliter la liaison entre le bureau du FIDA et le Ministère de tutelle ;
- Appuyer la mise en œuvre du Programme Pays ;
- Appuyer la mise en œuvre des projets et programmes financés par le FIDA ;
- Suivre et évaluer les résultats ;
- Capitaliser les expériences et les connaissances.

La CESAP constitue un acquis considérable, reconnue comme étant un dispositif clé en matière d'appui au développement du Programme Pays. Les appuis dans la conception et la mise en œuvre des projets et programmes ainsi que l'apprentissage continu promu dans les initiatives de gestion des savoirs ont considérablement contribué à l'amélioration de la performance globale du portefeuille au Burundi. Cela s'est traduit par une croissance constante du portefeuille et des progrès tangibles en matière de résultats et d'impacts des investissements. Le FIDA et le Gouvernement se sont engagés non seulement à consolider ces importantes avancées, mais surtout à renforcer leur partenariat de développement dans le cadre du nouveau Programme pays.

La CESAP est institutionnalisée auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage par l'ordonnance ministérielle N°710/677 du 20/09/2024, portant création, missions, organisation et fonction de la Cellule de Suivi et d'Appui des Projets et Programmes financés par le FIDA au Burundi (CESAP). Cette cellule qui rendra compte au Gouvernement (à travers le Ministère de tutelle) et au FIDA, travaillera étroitement de concert avec les Ministères sectoriels, le FIDA et les projets et programmes du Gouvernement financés par le FIDA pour augmenter la synergie des actions, accroître la performance globale du programme pays du FIDA au Burundi, et atteindre l'objectif commun de réduction de la pauvreté.

Ainsi, dans le cadre du développement et du renforcement de ses activités, la CESAP procède au recrutement d'un **Consultant International en Infrastructures du Génie Rural**.



2. MISSIONS PRINCIPALES DU CONSULTANT INTERNATIONAL EN INFRASTRUCTURES DU GENIE RURAL

Le Consultant International en Infrastructures du Génie Rural aura pour mission principale (1) d'appuyer techniquement les projets/programmes financés par le FIDA dans l'élaboration des dossiers d'appel d'offre pour les études et les travaux ainsi que le suivi des travaux de construction des infrastructures agricoles (ouvrages hydroagricoles, hangars de stockage, unités de transformation et leurs annexes, pistes de désenclavement etc...), (2) de vérification et analyse des études de faisabilité des infrastructures, (3) suivi des contrats d'exécution des travaux, (4) fournir des conseils techniques sur le suivi et la maintenance des infrastructures après clôture du projet/programme et (5) renforcement des capacités des experts nationaux dans les domaines spécifiques des infrastructures agricoles.

3. ETENDUE DE LA MISSION DU CONSULTANT INTERNATIONAL EN INFRASTRUCTURES DU GENIE RURAL

Afin de garantir la qualité et la durabilité des infrastructures mises en place à travers le programme pays du FIDA au Burundi, le Consultant international en infrastructures du génie rural au sein de la CESAP est rattaché directement au Coordonnateur de la CESAP. Le Consultant international en infrastructures du génie rural au sein de la CESAP assure une fonction de vérification indépendante et objective des termes de références (TDRs) et dossiers d'appel d'offre (DAOs) pour les études de faisabilités des travaux de construction et d'aménagements. Il appuiera dans la revue et validation des résultats des études de faisabilité des travaux et des aménagements. Il propose au Coordonnateur de la CESAP son plan de travail et lui rend compte des résultats des actions accomplies dans le cadre de sa mission par rapport aux activités des projets/programmes directement liées à sa mission. A ce titre, le Consultant international en infrastructures du génie rural au sein de la CESAP a à sa charge :

- Appuyer les services techniques des projets/programmes dans la préparation des TDRs, Dossier de demande à propositions, pour les études de faisabilité des travaux et des aménagements ;
- Assure l'analyse de la qualité et de la faisabilité des travaux et des aménagements prévus dans les PTBAs des projets/programmes selon les résultats des études ;
- En relation avec le Responsable des opérations techniques de la CESAP, appuyer les équipes techniques des projets/programmes dans la validation des ciblage surtout pour les sites d'exécution ou de réalisation des travaux et des aménagements ;
- Appuyer la CESAP dans les travaux préparatoires de contrôle interne, les missions de supervision ainsi que dans le suivi de la mise en œuvre par les projets/programmes des recommandations qui en découlent en matière des infrastructures du génie rural ;

La bonne réalisation de cette mission devra contribuer à l'atteinte des objectifs globaux et spécifiques des projets et programmes, répondre aux critères d'économie, d'efficience et d'efficacité, la pérennisation des actions ainsi que de s'assurer que les fonds fournis aux projets/programmes sont utilisés aux fins prévues sans risque des inéligibilités.



4. TACHES SPECIFIQUES

Les tâches spécifiques du Consultant International en Infrastructures du Génie Rural sont :

- En collaboration avec les experts nationaux des projets/programmes, superviser le ciblage des sites et participer dans la validation des bénéficiaires des appuis des projets/programmes en matière des infrastructures du génie rural et s'assurer que le ciblage correspond aux accords de financements ;
- Superviser et contrôler en s'appuyant sur les normes internationales adaptées à la sous-région, la qualité lors de la préparation des spécifications et autres documents techniques (devis, plans de construction) par les projets/programmes ;
- Contrôler la qualité et la conformité des termes de référence pour les études de faisabilité et des demandes de propositions techniques, puis donner des conseils si nécessaires ;
- Appuyer l'élaboration des dossiers d'appel d'offres par les projets/programmes ;
- Appuyer les projets/programmes dans l'analyse des offres en rapports avec les infrastructures agricoles ;
- Suivre sur terrain des constructions en cours et donner des conseils et recommandations si nécessaire ;
- Analyser en collaboration avec les experts des projets/programmes des rapports d'avancement des constructions notamment des missions de surveillance des travaux ;
- Vérifier la conformité et l'applicabilité des contrats d'exécution des travaux par rapport aux termes de références/DAOs avant leur signature ;
- Produire des rapports périodiques (trimestriels, semestriels et annuels) sur l'état d'avancement des infrastructures sous exécution par tous les projets/programmes et faire le point de conseils correctifs pour les infrastructures en souffrance ;
- Appuyer les projets/programmes dans le suivi des contrats des entreprises chargées des constructions et aménagements ruraux agricoles ;
- Assurer en collaboration avec les services bénéficiaires, le suivi de la bonne gestion des infrastructures mises en place par les projets et programmes financés par le FIDA pour garantir la pérennisation ;
- Sous la facilitation de la CESAP, organiser des séances de renforcement des capacités des experts nationaux en infrastructures du génie rural et aménagements ;
- Exécuter toute autre tâche lui confiée par le Coordonnateur de la CESAP en rapport avec les missions du Consultant.

5. LES RESULTATS ATTENDUS

- Le système de contrôle a priori de la qualité des TDRs/DAOs et des plans d'aménagement/construction pour les travaux prévus au sein des projets/programmes est mis en place et fonctionnel ;
- Les rapports trimestriels compilés sur l'état d'avancement des infrastructure/ travaux des projets/programmes sont produits et partagés à qui de droit ;
- L'atteinte des objectifs assignés aux projets/programmes en proposant des conseils, en anticipant les risques et en comprenant les enjeux stratégiques ;
- Les performances des projets/programmes en matière d'infrastructures sont améliorées ;
- Les TDRs/DAOs pour les études/exécution des travaux/surveillance et contrôle des travaux sont bien conçus et reflètent les prévisions des PTBA des projets/programmes ;



- L'exécution des travaux tient compte des analyses approfondies sur la qualité et l'applicabilité des études de faisabilité pour garantir la durabilité des infrastructures mises en place ;
- Les contrats d'exécution sont préparés et signés après analyse minutieuses des risques pouvant entraver l'exécution pour éviter au maximum possible les avenants aux contrats.

6. FORMATION ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLES REQUISES

Le Consultant International en Infrastructures du Génie Rural doit répondre au profil ci-dessous :

- Le candidat au Consultant International en infrastructures de génie rural au sein de la CESAP doit répondre au profil ci-dessous :
- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (bac+4) dans le domaine du Génie rural, Génie civile, Aménagements ou sciences de l'Ingénieur, ou tout autre domaine de compétences jugés équivalents ;
- Avoir un diplôme supérieur (Master, doctorat) dans le domaine spécifique constituerait un avantage ;
- Capitaliser un minimum de dix (10) ans d'expérience pertinente dans une institution publique ou projet de développement ou entreprise, en études, suivi ou exécution des infrastructures rurales ;
- Avoir une expérience technique en gestion des projets/programmes financés par les partenaires au développement dans le domaine des infrastructures et aménagements ;
- Être familier avec les procédures des bailleurs de fonds multilatéraux : Fonds International de Développement Agricole (FIDA), Banque Mondiale (BM), Banque Africaine de Développement (BAD) etc. constituera un atout ;
- Avoir une bonne connaissance et expérience dans l'élaboration des dossiers de passation des marchés dans le domaine des infrastructures rurales , prouvé par 5 attestations au maximum;
- Avoir une expérience ou formation en passation de marchés constituera un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels informatiques courants « Microsoft Office » ainsi que de l'utilisation de l'internet est fondamentale ;
- La maîtrise des logiciels professionnels du génie civil/génie rural (Civalgo, Revit, MATALAB, Analys, SolidWorks, AutoCad, COVADIS, AUTOPISTES, AUTOCAD CIVIL, ARCHICAD, EPANET, ARCGIS, QGIS, HEC-RAS, etc.) ;
- Avoir une intégrité professionnelle et des aptitudes à travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir une grande capacité d'écoute, d'analyse, d'anticipation et de résolution des problèmes éventuels, et de gestion du stress ;
- La connaissance des conditions géographiques, pédologiques, climatiques et hydrologique du Burundi ou de l'Afrique de l'Est , ; prouvée par des attestations que le consultant a déjà fait des missions d'étude, suivi et d'exécution dans le domaine des infrastructures en Afrique de l'Est ;
- Avoir de bonnes capacités pédagogiques notamment dans le renforcement de capacités;

- Avoir un bon esprit d'initiative et de synthèse ;
- Disposer des preuves d'expertise dans le domaine des infrastructures rurales à l'échelle internationale ;
- Discrétion et impartialité par rapport aux documents et informations récoltés ;
- Avoir d'excellentes capacités en communication orale et écrite en français. La compétence en anglais sera considérée comme un bonus ;
- Etre disponible immédiatement;
- Etre disponible immédiatement

7. DUREE DU CONTRAT.

Le Consultant International en infrastructures au sein de la CESAP sera recruté pour une durée de onze (11) mois renouvelables sur base d'une évaluation axée sur les résultats de performances et si la CESAP estime que les services du consultants restent nécessaire en fonction des besoins réelle de ses prestations. Les performances du Consultant International en passation des marchés au sein de la CESAP seront évaluées par le Coordonnateur de la CESAP.

La mission du Consultant International en infrastructures du génie rural ne sera considérée comme satisfaisante qu'après l'approbation des rapports finaux par les comités Techniques de pilotage des projets/programmes (CTP) et le FIDA

8. LIEU DE TRAVAIL

Le Consultant International en passation des marchés au sein de la CESAP sera basé à Bujumbura. Toutefois il/elle sera appelé à effectuer des déplacements périodiques dans les provinces/zones d'interventions des projets/programmes financés par le FIDA.

9. LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de manifestation d'intérêt devra comprendre

- Un CV détaillé, daté et signé,
- Une copie du diplôme certifiée conforme à l'original ainsi que les copies des certificats pertinents des formations suivies en rapport avec le poste,
- Des attestations de services rendus qui prouvent l'expérience déclarée.

Les candidatures devront être déposés au Secrétariat de la Coordination du PRODER sise à Bujumbura, Avenue du large, No 30.